

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE L'ORNE
PORTANT SUR L'ANNEE 2018**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'ORNE est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 22 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

La commission enregistre une nouvelle baisse du nombre de dossiers déposés (-14,6% après -6,2% en 2017) en ligne avec le niveau régional (-10,8%) et national (-9,6%). En cumul depuis 2013, la baisse des dépôts de dossiers atteint plus de 30%.

La proportion de redépôts a augmenté, passant de 47,3% à 50,2% tandis que l'on observe une diminution à la fois au niveau national et régional.

Le taux de dossiers redéposés suite à une suspension d'exigibilité des créances a peu évolué.

Recevabilité et orientation

Sur l'ensemble des dossiers présentés en recevabilité, 3,4% ont été déclarés irrecevables en 2018 contre 8,1% en 2017. Cette évolution est également observée au niveau régional et au niveau national.

La part des dossiers comportant un bien immobilier représente 19,4% soit une hausse de 2,8 points sur un an. La part de propriétaires ou accédants à la propriété apparaît supérieure aux moyennes régionale (14,9%) et nationale (15,4%).

La part des dossiers orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire s'établit en 2018 à 45% soit une hausse supérieure à 3 points par rapport à 2017.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La proportion de plans conventionnels de redressement définitifs a baissé, passant de 14,5% à 10,6%.

Parallèlement, la part des mesures imposées avec ou sans effacement a progressé pour s'établir à 36% contre 30,5% en 2017.

L'évolution de ces indicateurs s'explique par les évolutions législatives entrées en vigueur début 2018. Depuis cette date, les seuls dossiers pour lesquels il peut y avoir un plan conventionnel de redressement sont ceux avec un bien immobilier tandis que tous les autres dossiers font l'objet de mesures imposées par la Commission.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le secrétariat applique au plus près les directives visant à limiter le nombre de redépôts mais, malgré tout, le taux de solutions pérennes (70,3%) réglant la situation de surendettement se situe en deçà des données de la région et du niveau national.

Cette situation semble provenir d'une proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (12%) plus élevée qu'au niveau régional (9,9%) et qu'au niveau national (9%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Réunions avec les juges et les greffiers des Tribunaux d'Instance d'Alençon et de Flers.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	10	Échanges téléphoniques mensuels sur la base des listes de dossiers présentés à la CCAPEX
Organismes et travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	10 réunions 101 travailleurs sociaux et assimilés rassemblés	IFRSS, CCAS, CAF, SPIP, COALLIA, PFIDAS, Mission locale, Conseil départemental : surendettement, droit au compte, accès aux fichiers et présentation du site Mes Questions d'Argent
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Pas de réunions Pas de correspondant départemental de l'UNCCAS connu dans l'Orne	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	2 réunions 5 personnes rencontrées	Secours populaire, MSAP : surendettement, droit au compte, accès aux fichiers et présentation du site Mes Questions d'Argent
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2 réunions 16 personnes rencontrées	Orne Habitat et Service logement de la CAF points techniques et explication de la procédure du surendettement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	2 réunions 2 personnes rencontrées	Action logement et Point passerelle : surendettement, droit au compte, accès aux fichiers et présentation du site Mes Questions d'Argent

Relations avec les Tribunaux :

Ces réunions ont permis d'échanger sur la mise en production du portail juges et de faire le point suite aux évolutions législatives du 1^{er} janvier 2018 (Lois Sapin II et Justice XXI^{ème} siècle).

Les échanges téléphoniques, tant avec les magistrats qu'avec les greffiers, ont été réguliers et nombreux au cours de l'année.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

La commission et son secrétariat ont contribué aux travaux préparatoires des réunions de la CCAPEX jusqu'au mois d'octobre, date de fin d'effet de la convention CCAPEX qui ne respectait pas le Règlement Général de Protection des Données. Les correspondants CCAPEX devraient de nouveau avoir accès aux données au cours du 1^{er} trimestre 2019 grâce à un portail sécurisé.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

L'accent a été mis cette année sur la mission d'Education financière et budgétaire des publics et le site « mesquestionsdargent.fr » a été systématiquement présenté.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Situations liées à la disposition et l'usage d'un bien immobilier :
 - ✓ Avec démembrement (indivision), usufruit
 - ✓ Détenu par une SCI
 - ✓ Traitement des assurances
 - ✓ Occupé par un conjoint après séparation
- Coordination entre la procédure collective et la procédure de surendettement :
 - ✓ Traitement des déposants ayant une double activité salariée et indépendante.
 - ✓ Traitement des dossiers déposés par des anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire avec une dette RSI
 - ✓ Le traitement des dettes professionnelles en général

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

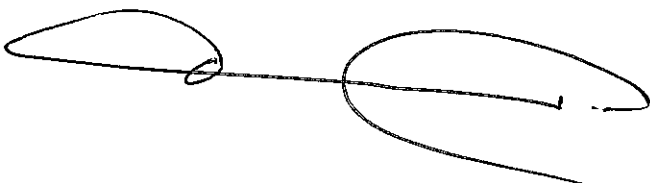
- Faiblesse dans l'accompagnement social au moment du dépôt d'un dossier et dans la mise en œuvre des plans ou mesures.
Le suivi social recommandé au juge par la commission reste limité faute de moyens dans sa mise en œuvre.
- Difficultés pour obtenir des débiteurs les renseignements permettant de compléter les dossiers.
- Difficultés liées à la compréhension des différents documents transmis, ce qui conduit parfois à des redépôts de dossiers. De nombreux plans ou mesures ne sont pas mis en place par incompréhension (complexité des plans ou mesures avec paliers).
- Fréquentes contestations de la capacité de remboursement retenue (source de redépôts).
- Instabilité des situations professionnelles, familiales et sociales qui nuit au respect des plans ou mesures de façon pérenne (source de redépôts)

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

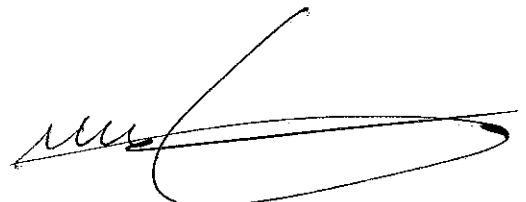
- Absence de coordonnées des créanciers pour les joindre en cas d'erreur dans leurs réponses.
- Défaut ou insuffisance de formation ou d'information de certains créanciers sur le fonctionnement du portail dédié, entraînant des difficultés pour traiter les réponses.

Date : 12 février 2019

Le président de la Commission



Le secrétaire de la Commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE 2018

Période	2017	2018	variation 2017/2018 en %
Dossiers déposés	1000	854	-14,6%
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier	16,6%	19,4%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	47,3%	50,2	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,7%	11,1%	
Dossiers décidés recevables par la commission	916	741	-19,1%
Dossiers décidés irrecevables par la commission	78	34	-56,4%
Dossiers orientés par la commission	927	756	-18,4%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		46,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un Rétablissement Personnel sans Liquidation judiciaire	41,7%	45%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une Procédure de Rétablissement Personnel avec Liquidation judiciaire	0,8%	2,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	57,5%	52,9	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	968	986	1,9%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	9%	9,2%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	8,1	3,4	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	37,2	39,1	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,4%	1,5%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	14,5%	10,6%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	9,4%	5,7%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	5,1%	5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	30,5%	36%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		23,9%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		13,5%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		12,1%	
<i>Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)</i>		70,3%	
Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance		9	
Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité		2	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	3,4%	4,3%	4,6%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	39,1%	41,4%	41,5%
Part des plans conventionnels conclus*	10,6%	8,7%	7,7%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	36%	38,5%	38,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	70,3%	76,3%	76,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Commission De L'ORNE	Dettes financières	25 037	620	2 746	76,6%	82,9%	14 002	4
	dont dettes immobilières	12 777	143	277	39,1%	19,1%	78 340	2
	dont dettes à la consommation	11 816	547	2 054	36,1%	73,1%	11 645	3
	dont autres dettes financières	444	336	415	1,4%	44,9%	700	1
	Dettes de charges courantes	3 721	591	2 805	11,4%	79%	3 242	4
	Autres dettes	3 942	429	1 083	12,1%	57,4%	1 705	2
	Endettement global	32 700	748	6634	100%	100%	17 565	8

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
NORMANDIE	Dettes financières	316 713	8 496	39 439	72,6%	85,8%	13 855	4
	dont dettes immobilières	147 274	1 383	2 554	33,8%	14%	98 001	2
	dont dettes à la consommation	162 548	7 595	30 950	37,3%	76,7%	12 446	3
	dont autres dettes financières	6 351	4 787	5 935	1,5%	48,3%	700	1
	Dettes de charges courantes	50 788	8 141	36 536	11,7%	82,2%	3 479	4
	Autres dettes	68 413	5 985	13 973	15,7%	60,4%	1 620	2
	Endettement global	435 375	9 907	89 948	100%	100%	18 456	8

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0